



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

N° 2022/O2/74

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : GESTION DES DECHETS, SITE DE GHJUNCAGHJU.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Vendredi dernier, pendant que notre assemblée tenait sa session sur la question des dérives mafieuses, le Tribunal Administratif de Bastia annulait partiellement l'arrêté pris le 29 septembre 2020 par le préfet de Haute-Corse. Cet arrêté fixait les prescriptions techniques, visant essentiellement à annihiler la pollution des eaux, imposées à Oriente Environnement pour l'exploitation du centre de stockage au lieu-dit Finuchjettu.

Pour rappel, ce projet consiste à stocker et enfouir 14 casiers de déchets ménagers et assimilés en mode « bioréacteur », hydrauliquement indépendants et superposés sur deux niveaux, ainsi que quatre casiers de terres amiantifères.

Désormais, sauf appel de l'Etat, tous les feux sont au vert pour la mise en route de ce centre qui devrait stocker ou enfouir annuellement environ 80.000 tonnes, soit pratiquement la moitié de la production insulaire.

Lors de la session de juin dernier, notre groupe avait posé une question sur cette même problématique du traitement des déchets, vous interrogeant sur votre stratégie en la matière - le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse y faisait état des avancées du plan qu'il porte - et vous signifiant également notre ferme opposition à voir le territoire de la plaine rester pour plusieurs décennies encore la poubelle de la Corse.

Car depuis juin, les choses ont évolué : l'arrêté du préfet de Haute-Corse du 30 septembre dernier a donné l'autorisation de prolonger de 15 années, soit jusqu'à 2037, l'exploitation du site de la STOC à Prunelli di Fiumorbu, et donc un stockage supplémentaire estimé à au moins 800.000 tonnes sur la période.

Depuis vendredi dernier, plus rien ne semble faire obstacle à l'exploitation du site de Ghjuncaghju.

La gestion privée a de beaux jours devant elle. Nous souhaitons pourtant, collectivement, une maîtrise publique particulièrement forte dans ce domaine, vœu de plus en plus éloigné de la réalité d'un modèle qui nous est imposé.

Le plan tant attendu sera vraisemblablement voté au mieux à fin 2023. Entre-temps, le 17 décembre 2021, nous avons pourtant voté une motion sur les droits du fleuve Tavignanu, en vain.

Les discours ne rassureront plus personne, à commencer par le collectif Tavignanu Vivu. Le stade de l'inquiétude est largement dépassé. Ce sont deux condamnations qui ont frappé en deux mois l'avenir de tout notre territoire de la plaine.

Comme en juin dernier, nous le répétons : de Ghjuncaghju à Prunelli et de Prunelli à Vighjaneddu, le privé gère et prospère à coups de centaines de milliers de tonnes et d'euros.

Notre groupe, et bien au-delà, réaffirme ici notre opposition totale à des projets qui condamnent la plaine à être a paganaccia.

Notre question, Monsieur le Président, sera celle que se posent beaucoup d'entre nous. Quelle est votre position par rapport à ces projets ? Soutenez-vous les collectifs ou allez-vous laisser l'Etat et les tribunaux, imposer leur choix au peuple corse ?